



MAIRIE DE BULLES

Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Saint Just en Chaussée

60130
Téléphone : 03 44 78 91 20

ARRETE MUNICIPAL DE RESTRICTIONS DE CIRCULATION TEMPORAIRE ARC 14/2026

Nous, Christelle VERMEULEN, Maire de BULLES (Oise),

Vu, les articles L2211.1 et L 2213.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article R225 du code de la route,

Considérant qu'à l'occasion de la fête communale qui se déroulera les 15, 16, 17 et 18 mai 2026 sur la place du Château, il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité de cette manifestation.

A R R E T E

Article 1 : La circulation sera interdite à tous les véhicules de toutes catégories dans la rue du Château et la rue du Bel Air de la commune de Bulles, sauf riverains et véhicules de secours du **11 mai au 22 mai 2026**.

Article 2 : Les panneaux de signalisation seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié, affiché dans les conditions habituelles, seront constatées, poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 4 : Ampliations du présent arrêté sera adressée à :

- ▶ Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Clermont,
- ▶ Monsieur Flandrin, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers Volontaires, à Bulles
- ▶ Centre de Secours, à Bresles

Bulles, le 07 mai 2026

Le Maire

Christelle VERMEULEN

